

**INTITULE DU POSTE**

ENSA NANCY-2024-1777018  
MCF VT cat 2 n°2

**INTITULE LONG DU POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoires / Catégorie 2

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

<b>Versant :</b>	Fonction publique de l'Etat
<b>Corps :</b>	MCF
<b>Catégorie :</b>	A
<b>Poste ouvert par concours</b>	Oui
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2025

**LOCALISATION DU POSTE**

<b>Région</b>	Grand Est
<b>Département</b>	Meurthe et Moselle
<b>Adresse</b>	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy 2 rue Bastien Lepage BP 40435 54001 NANCY Cedex

**EMPLOYEUR** *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSA Nancy est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée à l'Université de Lorraine. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 masters co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe, en centre-ville, proche de la place Stanislas et de la gare, une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée « architecture contemporaine remarquable ».

L'école forme environ 670 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utile au développement de l'architecture tant dans la production de connaissances que dans les différentes formes de pratiques. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires, le centre de recherche en architecture et ingénierie (MAP-CRAI) et le laboratoire histoire humanités architecture contemporanéité (LHAC) et sur ces deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche « Architecture Bois Construction, du patrimoine au numérique » et « Nouvelles ruralités : Architecture et milieux vivants ».

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural et de l'approche par compétences.

L'école compte une cinquantaine d'agents administratifs, techniques et scientifiques et environ 70 enseignants-chercheurs permanents.

**DESCRIPTIF DU SERVICE** *présentation des activités scientifiques de l'école*

La recherche au sein de l'ENSA Nancy se situe à la croisée de plusieurs champs disciplinaires, tels que les sciences de l'homme et de la société, les sciences de l'ingénieur et le domaine disciplinaire des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. L'ENSA de Nancy valorise la recherche en architecture en accueillant en son sein deux laboratoires et deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche.

Le laboratoire MAP-CRAI conduit des travaux de recherche fondamentaux et appliqués dans le domaine des modèles, de la simulation d'ouvrages, des méthodes et outils informatiques relatifs à la conception architecturale, urbaine et technique.

Dans un cadre pluridisciplinaire, le LHAC fédère plusieurs dynamiques de recherche en matière de questionnement sur les enjeux de la patrimonialisation, sur le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes qu'elles soient techniques ou sociales.

La chaire « Architecture et Construction Bois, du patrimoine au numérique » se donne pour objectif de valoriser les potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

La chaire « Nouvelles Ruralités : architecture et milieux vivants » lieu d'expérimentations et d'innovations, s'intéresse aux mutations des territoires ruraux et péri-urbains en mobilisant différentes expertises et champs de recherche.

## **DESCRIPTIF DU POSTE** *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

L'ENSA de Nancy recrute un.e enseignant.e chercheur.e associé.e dans le champ de la Ville et des Territoires (VT). L'enseignant.e s'inscrira dans le cadre de la pédagogie de type approche par compétences adoptée par l'ENSA de Nancy.

Le champ VT est présent dans une progressivité et une complémentarité d'acquis de compétences, contribuant à la formation des architectes, dans l'ensemble des deux cycles licence et master.

Le domaine d'étude en cycle master Architecture, Ville et Territoire (AVT) permet de former des architectes engagés dans la connaissance du territoire, des ressources et du vivant par l'emboîtement de multiples échelles de projet.

Il permet également d'ouvrir les orientations professionnelles des étudiant.es dans les métiers de la conception à l'échelle urbaine et territoriale, dans des métiers de la maîtrise d'ouvrage, des collectivités et services de l'Etat, complémentaire du métier d'architecte.

L'école et ses laboratoires portent la chaire partenariale d'enseignement et de recherche (élément contributeur majeur du projet d'école) « Nouvelles Ruralités : Architecture et Milieux Vivants ».

L'enseignant.e-chercheur/chercheuse intégrera ce champ qui comprend 3 titulaires MCF (architectes-urbanistes), 3 enseignants MCFA à mi-temps et 2 enseignants vacataires en CDI.

### **Mission pédagogique**

Enseignant.e en licence et master dans le champ VT, le/la candidat.e recruté.e sera rattaché.e au domaine d'études de master AVT. Le champ VT porte une attention particulière à faire travailler les étudiants de Master de l'échelle rurale à l'échelle métropolitaine. Le présent poste s'oriente sur les questions à l'échelle métropolitaine.

### **Cycle Licence :**

Co-responsabilité atelier « Initiation au projet Urbain » en L3 – 84H ETD

Cours « Représenter la ville et les territoires » en L2 – 25H ETD

Responsabilité de la semaine thématique Architecture et transition écologique en L2 – 30H ETD

Mémoire de Licence en L3 – 30H

### **Cycle Master**

Responsabilité d'un atelier de master « Projet architectural urbain et paysager à l'échelle de la ville constituée » – 107H ETD

Co-responsabilité séminaire – « Théorie de la ville contemporaine » - 26H ETD

HMONP – Suivi en tant que Directeur d'études – 18H ETD

En fonction des opportunités ou besoins ces charges d'enseignement sont susceptibles d'évoluer au regard du travail d'évolution de la maquette pédagogique portée actuellement par le CPS. L'enseignant.e chercheur.e saura être force de proposition dans le cadre de ce travail avec le champ VT.

### **Mission de coordination pédagogique**

Responsabilité des enseignements de Projet et développement de partenariat. Participation à des jurys d'évaluation, coordination pédagogique des enseignements assurés, éventuellement, des enseignements d'un semestre.

### **Mission scientifique**

le/la candidat.e aura vocation à intégrer ses travaux de recherche au LHAC

### **Autres tâches**

Participation aux événements de l'école, implication dans les instances de l'école.

## **CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE** *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique. Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## **DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE**

### **1 - Expériences et compétences requise pour le concours**

Titulaire d'un diplôme d'architecte et praticien le/la candidat.e , le/la candidat.e devra rendre compte d'une maîtrise des sujets de ce champ et être doté d'une capacité à animer des synergies pluridisciplinaires. Une ouverture vers des expériences en milieu urbain est indispensable. Il est également attendu du ou de la candidate une expérience dans la prospective territoriale au regard de sa pratique professionnelle.

### **2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

L'enseignant.e-chercheur/chercheuse recruté.e s'engage à participer aux réunions du champ AVT et à travailler en équipe et de façon transversale dans les enseignements du champ.

L'enseignant.e-chercheur/chercheuse recruté.e s'engage à effectuer ses travaux de recherche en tant que membre permanent d'un des deux laboratoires de recherche de l'ENSA Nancy ; spécifiquement pour ce poste, il est souhaité que le/la candidat.e intègre le LHAC. Il/elle pourra développer ses propres sujets de recherche et de partenariat au regard des sujets abordés à l'échelle de la ville et du territoire, au regard du projet scientifique du laboratoire.

### **3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise**

Architecte avec une expérience de projet à l'échelle urbaine et territoriale. Pratique professionnelle obligatoire.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **Autres informations**

*Postes ouverts par concours  
Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

## **FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT**

### **Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture**

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

**Liste de pièces à fournir :**

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de NANCY

**CANDIDATURE****Lien du site**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

**Personne à contacter**

Eléonore Compain, responsable service RH,  
[eleonore.compain-faust@nancy.archi.fr](mailto:eleonore.compain-faust@nancy.archi.fr)